



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général  
du mercredi 23 juin 2010, à 20h00, au Centre polyvalent du Bugnon,  
sous la présidence de Monsieur Gian Carlo Frosio, Président.**

**Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** ouvre cette séance extraordinaire du mercredi 23 juin 2010 et passe la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal et de 21 Conseillers généraux.

Absents excusés

Alain Benoit  
Loïc Chopard  
Rolf Hostettler  
Guillaume Maire  
Christiane Rochat

Absent non excusé

Loïc Perrin

**Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2010,
2. Demande d'un crédit de fr. 198'500.- permettant la création d'une déchetterie,
3. Demande d'un crédit de fr. 40'000.- permettant la création de quatre abris de bus,
4. Cautionnement de l'investissement de la société de chauffage à distance permettant l'extension du réseau dans le secteur de la Citadelle,
5. Raccordement du Temple au réseau de chauffage à distance,
6. Raccordement de l'immeuble Industrie 5 (bureau communal) au réseau de chauffage à distance,
7. Réponse à la question relative aux dynamiseurs d'eau,
8. Demande d'un crédit de fr. 45'000.- permettant la mise aux normes du système de détection incendie du collège.

**1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2010**

**Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** ouvre la discussion concernant ce procès-verbal et constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix.

## **2. Demande d'un crédit de fr. 198'500.- permettant la création d'une déchetterie**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** ouvre la discussion générale.

**Madame Jeannine Robert** indique que ce projet de déchetterie est en étude depuis très longtemps et il a été difficile de mettre sur pieds un projet s'adaptant bien à la population des Ponts-de-Martel. L'idée est de pouvoir trier un maximum de déchets. Il sera par exemple intégré la récupération des produits toxiques et des déchets encombrants. Concernant les tournées de ramassage des déchets encombrants, les 9 tournées actuelles seront maintenues dans un premier temps, puis supprimées dans un deuxième temps. Le but de cette déchetterie est d'augmenter le tonnage des déchets recyclés. Les Ponts-de-Martel ont un taux de recyclage actuellement de 27%, alors que le souhait du canton est de parvenir à 50%. Madame Jeannine Robert précise que la commune de Brot-Plamboz attend la décision du Conseil général des Ponts-de-Martel avant de décider eux-mêmes s'ils veulent participer à l'investissement. S'ils ne désirent pas investir, ils seront alors considérés comme client, comme toute autre commune intéressée à amener ses déchets aux Ponts-de-Martel. Madame Jeannine Robert indique que Monsieur Pedretti, ingénieur mandaté dans cette affaire, est présent ce soir pour répondre aux questions.

Concernant les produits toxiques et plus précisément les diluants et vernis, **Monsieur Yvan Monard** indique qu'il n'y a pas de solution de recyclage actuellement et demande s'il y en aura une par le biais de cette nouvelle déchetterie.

**Madame Jeannine Robert** précise qu'un endroit est prévu pour les déchets toxiques et une convention existe avec la ville du Locle pour leur écoulement. Madame Jeannine Robert confirme qu'un accord existe entre la quincaillerie Benoit et la commune pour l'écoulement de ces déchets.

Pour inciter les gens à trier le verre et le PET, **Monsieur Claude Mojon** propose la création d'un ou deux mini-points dans le village. Effectivement, certaines personnes ne peuvent pas se déplacer et Monsieur Claude Mojon voit mal ces personnes demander régulièrement aux voisins ou aux employés communaux d'évacuer leurs déchets. Pour palier au problème de bruit de verre dans le village, Monsieur Claude Mojon précise qu'il existe des bennes à verre antibruit qui pourraient être utilisées.

**Madame Jeannine Robert** a pris note de ces remarques et les a déjà anticipées. Renseignements pris, la communes des Ponts-de-Martel pourrait acquérir ce genre de benne antibruit à partir de fr. 5'000.-/pièce, qui pourraient être intégrés sans problème dans la demande de crédit.

Au nom du Parti socialiste et libre, **Madame Judith Jean-Baptiste** demande l'ouverture de la déchetterie un soir de la semaine en été pour l'écoulement des déchets verts. L'idéal serait de 18h à 19h30 environ pour les gens qui travaillent. Ainsi, les personnes qui tondent leur gazon le samedi pourraient aller mener leurs déchets le lundi ou le mardi à la déchetterie.

**Madame Jeannine Robert** estime l'idée très bonne et précise qu'actuellement, il s'agit d'une période d'essais. La déchetterie actuelle, auprès de la station d'épuration, est ouverte le lundi après-midi, le mercredi après-midi et le samedi matin. Madame Jeannine Robert a déjà constaté que l'ouverture du lundi après-midi n'est pas cohérente et est tout à fait ouverte à ouvrir la nouvelle déchetterie un soir.

Au nom du Parti libéral-PPN, **Monsieur Martial Roulet** remercie le Conseil communal pour son rapport concernant une déchetterie centralisée et soutiendra celui-ci. En effet, le Parti libéral-PPN considère que le tri des déchets est important d'un point de vue environnemental. De plus, il peut permettre une mise en valeur de certaines matières au travers du système de recyclage, ce qui est

important dans une situation globale où les matières premières font parfois défaut. Toutefois, il paraît important au Parti libéral-PPN d'apporter une remarque au niveau de l'impact sur les finances communales de l'encouragement au tri des déchets. A la lecture du rapport, le Parti libéral-PPN constate qu'il faudrait que la population trie annuellement environ 57 tonnes de déchets supplémentaires par rapport à aujourd'hui pour permettre de financer l'investissement proposé, cela grâce aux économies réalisées sur les coûts liés à l'incinération par Vadec. Cela ne signifie pas que la 58<sup>ème</sup> tonne de déchets triés supplémentaire sera gratuite. Elle coûtera mais simplement moins cher que si elle était incinérée par Vadec. En encourageant le tri des déchets, la facture globale devrait augmenter pour la collectivité, mais le coût global devrait être moindre que par une utilisation à tout va du sac poubelle traditionnel. En conclusion, le Parti libéral-PPN souhaite insister sur le fait qu'il faut être confronté à la réalité et bien comprendre que tout déchet a un coût, qu'il soit trié ou non. La première action environnementale avant de trier doit donc venir du consommateur que nous sommes toutes et tous dans le choix de produits locaux et sans emballage excessif.

Suite à l'intervention du Parti socialiste et libre, **Monsieur Jean-Marc Robert** se demande s'il ne serait pas possible de placer une benne à déchets verts dans le groupe des bennes qui se trouveront à l'extérieur de la déchetterie, afin de garantir un accès permanent.

**Madame Jeannine Robert** répond par la négative et indique que la déchetterie surveillée a démarré par les déchets verts, car comme lorsque ce point était derrière les abattoirs, dès qu'une certaine liberté est concédée, cela devient ingérable. Madame Jeannine Robert précise que des personnes au bénéfice de l'action sociale seront engagées pour surveiller le dépôt des déchets et sensibiliseront la population au tri correct des déchets.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix.

### **3. Demande d'un crédit de fr. 40'000.- permettant la création de quatre abris de bus**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** ouvre la discussion générale.

En complément du rapport, **Monsieur Jean-Maurice Calame** précise que le Conseil communal a reçu un deuxième devis d'une entreprise du village concernant la préparation des trois emplacements. Le Conseil communal prévoyait fr. 11'400.- alors que le nouveau devis fait mention d'un coût de fr. 8'559.-, soit une économie de fr. 2'841.-.

**Monsieur Laurent Jeanneret** indique que le Parti démocratique indépendant se demande si un autre emplacement a été étudié concernant l'abri situé au sud de l'hangar des travaux publics. Effectivement, l'endroit prévu gêne la visibilité de la sortie de la rue du Bugnon. Le Parti démocratique indépendant trouverait plus judicieux de la placer au nord, à la place de la haie, vers le hangar des travaux publics.

**Monsieur Jean-Maurice Calame** confirme que l'emplacement de cet arrêt a suscité un grand nombre de réflexions. Le car postal s'arrête actuellement devant l'immeuble de Monsieur et Madame Montandon qui souhaitent un changement de cette situation. Ils seraient effectivement heureux que cet arrêt soit déplacé ailleurs, car des enfants entrent dans leur corridor, le bruit du bus les gêne, etc... C'est pour cette raison que le Conseil communal a dû complètement abandonner cet emplacement. Selon CarPostal SA, il est tout à fait possible de déplacer cet arrêt plus au nord, mais il ne faut pas qu'il se situe sur un passage pour piétons par exemple. Le Conseil

communal trouvait le devant du hangar des travaux publics pratique, car le bus pourrait ainsi sortir de la route et laisser la circulation libre. Monsieur Jean-Maurice Calame estime que l'emplacement proposé par le Parti démocratique indépendant pourrait tout à fait convenir et nécessiterait moins de terrassement, car il serait situé devant la haie, l'important étant qu'il soit à 50cm du bord de la route. Monsieur Jean-Maurice Calame indique que cet emplacement serait tout de même encore à soumettre à CarPostal SA pour approbation.

**Monsieur Laurent Jeanneret** estime cela ne gênerait sûrement pas CarPostal SA, vu que le car postal s'arrêterait de toute façon devant le hangar des travaux publics, sauf que l'abri serait juste en-dessus.

**Monsieur Jean-Maurice Calame** retient l'idée de Monsieur Laurent Jeanneret.

**Monsieur Didier Barth** informe l'assemblée qu'il s'est posé la même question et s'est rendu sur place. Effectivement, si le car postal s'arrête devant le hangar des travaux publics, la personne qui sort du Stop n'a aucune visibilité. Si le car postal s'arrête plus haut, la visibilité n'est pas meilleure, mais la personne a plus de temps pour réagir. L'idée de remonter cet arrêt est donc à retenir selon Monsieur Didier Barth.

**Monsieur Jean-Paul Cruchaud** indique que le Parti libéral-PPN a également étudié l'implantation de ces quatre abris dans le village et estime qu'il y a des améliorations à apporter sur leurs emplacements et la conception de certains d'entre eux. De plus, pour être en adéquation avec ce qui a été discuté lors de la dernière séance, c'est à dire le maintien d'une politique cohérente en matière de finance, le Parti libéral-PPN est d'avis de reporter ce projet à une date plus opportune.

**Madame Flavia Maire** indique que le Parti socialiste et libre soutient le projet proposé par le Conseil communal. En effet, il correspond à une attente de la population et Madame Flavia Maire rappelle que le village des Ponts-de-Martel est bien desservi par les transports publics régionaux et ce projet incitera les adultes et les personnes âgées à utiliser plus fréquemment les transports publics. Le Parti socialiste et libre est conscient du coût relativement élevé de l'opération mais le trouve légitime puisqu'il s'agit d'un investissement à long terme. De plus, le Parti socialiste et libre estime normal d'accepter ce projet car certaines communes voisines ont déjà leurs abris.

Pour **Monsieur Martial Roulet**, la question est de connaître l'utilité réelle d'un abri. Si la seule raison est de s'aligner sur ce que font les autres, Monsieur Martial Roulet estime qu'il y a des bonnes choses qui se font et on peut les copier. Il y a des moins bonnes choses qui se font et on peut aussi les copier. Monsieur Martial Roulet admet tout à fait qu'il y a des améliorations à faire au niveau de l'implantation des arrêts. Concernant l'arrêt en bas du village, direction les Petits-Ponts, si l'arrêt est remonté à la hauteur du hangar des travaux publics, les gens peuvent tout à fait être à l'abri devant ce bâtiment. Concernant l'arrêt en face de la route, les gens ont aussi la possibilité de s'abriter devant le hangar des travaux publics, puisque la visibilité à cet endroit donne entièrement le temps aux passagers de traverser la route dès qu'ils voient le car postal arriver. Monsieur Martial Roulet admet par contre que concernant l'abri au milieu du village, en direction du Locle, les passagers n'ont aucune possibilité pour s'abriter. Pour Monsieur Martial Roulet, un abri est particulièrement utile pour protéger les utilisateurs des transports publics de la pluie, de la neige et du vent. En cas de bise, il n'y a ni pluie, ni neige, ce qui fait que pour la partie sud du village, les équipements actuels sont largement suffisants. Il y a par contre effectivement une solution à trouver pour la partie centrale du village. De ce fait, Monsieur Martial Roulet ne soutiendra pas le projet tel que présenté aujourd'hui.

**Monsieur Jean-Maurice Calame** rappelle que le Conseil communal a réagi suite à une pétition. Au niveau du vent, une vitre est prévue sur la moitié du devant des abris. Monsieur Jean-Maurice Calame constate un désaccord, mais se demande s'il ne serait pas possible de donner un signe aux

pétitionnaires en décidant par exemple ce soir de faire une partie du projet présenté et de faire l'autre ultérieurement. Monsieur Jean-Maurice Calame ne pensait pas qu'il y aurait des discussions sur ces abris et se demande si le Conseil général veut refuser tout le projet ou une partie pour faire un petit pas en direction des pétitionnaires.

**Monsieur Yvan Monard** partage l'avis de Monsieur Martial Roulet. Un des abris posant problème est celui du centre du village, en direction du Locle. Le projet propose un abri qui va faire maximum 70cm de large et à partir de 5 km/h. de vent, personne n'est abrité sous un abri comme celui-là. D'autre part, l'abri est tellement près de la route cantonale, qu'il est aberrant de conserver un abri à cet endroit. Il est impératif de choisir un autre endroit, certainement en face de la place du village, là où il y a un évitement possible et où il est possible d'installer un véritable abri. Monsieur Yvan Monard ne pense par raisonnable d'investir dans des abris qui n'en sont pas. Il attend un nouveau projet qui tienne la route, un peu plus abouti, ce qui permettra à tous d'y réfléchir sereinement et de revoir cela au moment où le projet revient avec une préparation plus complète.

**Monsieur Jean-Maurice Calame** indique que l'idée de la place du village était la première idée du Conseil communal. Il y avait des réticences de la part de la Commission trafic et sécurité et de la part de CarPostal SA.

Cela fait 7 ans que **Monsieur Jean-Marc Robert** est membre de la Commission trafic et sécurité et il n'a jamais vu ce dossier traité par cette commission, à moins qu'il ait manqué une séance.

**Monsieur Didier Barth** confirme qu'effectivement, la Commission trafic et sécurité a parlé de ce projet lors d'une séance à laquelle Monsieur Jean-Marc Robert n'a pas participé. Monsieur Didier Barth indique que cette commission était surtout contre le fait de poser un abri contre La Loyauté. Côté nord, Monsieur Didier Barth indique qu'il n'y a pas plus de place que plus haut et l'accès à cet abri poserait également problème, car la visibilité est très limitée à cet endroit-là.

**Monsieur Yvan Monard** s'oppose énergiquement à ces propos, car il estime qu'à partir du moment où il y a de la place pour parquer une voiture, il y a de la place pour implanter un abri de bus en dehors de la voie de circulation. Il n'est de ce fait pas vrai du tout qu'il n'y a pas plus de place que devant chez Monsieur Nicolet.

**Monsieur René Rubi** estime que parmi l'assemblée, il n'y a pas beaucoup de personnes qui prennent le bus. Monsieur René Rubi estime que rien n'est fait pour les personnes qui attendent le bus, été comme hiver. Il se demande pourquoi des crédits sont acceptés pour refaire des routes à Martel-Dernier et aux Combe-Dernier alors que celui-ci est en passe d'être refusé.

En tant qu'ancien utilisateur des transports publics durant plus de 12 ans, **Monsieur Martial Roulet** n'a jamais été importuné. D'ailleurs, il n'y a pas d'arrêt prévu au Petit-Bois ; pourquoi ne pas en mettre un, pourquoi ne pas en mettre deux... Monsieur Martial Roulet estime que le projet n'est pas ficelé totalement et qu'il mérite encore réflexion. Il est persuadé que des abris se créeront un jour, mais aujourd'hui, les emplacements n'ont pas l'air tout à fait clair. De plus, l'investissement prévu pour cet objet ne sera pas rentable. Il pense que cette offre à la population peut être repoussée quelques temps pour effectivement être en concordance avec les propos exprimés lors des séances du budget et des comptes.

**Madame Flavia Maire** indique qu'en ce qui concerne le Petit-Bois, il y a déjà un abri qui est mis à disposition par Monsieur Georges Robert. Ces abris offrirait un confort à des personnes plus âgées qui elles peuvent être incommodées par les intempéries.

**Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** accorde l'interruption de séance de trois minutes demandée par **Monsieur Didier Barth**.

Suite à cette interruption de séance, **Monsieur Jean-Maurice Calame** souhaite apporter un complément d'informations quant aux emplacements et au nombre d'abris. Une fois la pétition reçue, le Conseil communal s'est approché de la direction de CarPostal SA afin de connaître les arrêts les plus utilisés. C'est sur la base de ces chiffres que le Conseil communal a choisi les quatre endroits proposés ce soir. Le Conseil communal a également réfléchi à la problématique du Petit-Bois, mais d'une part, il existe l'abri mis à disposition gratuitement par Monsieur Georges Robert et d'autre part, financièrement parlant, le Conseil communal ne voulait pas alourdir la demande de crédit.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est refusé par 7 voix pour, 11 voix contre et 2 abstentions.

#### **4. Cautionnement de l'investissement de la société de chauffage à distance permettant l'extension du réseau dans le secteur de la Citadelle**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** ouvre la discussion générale.

**Monsieur Didier Germain** estime qu'au niveau économique et écologique, le chauffage à distance est très important pour la commune des Ponts-de-Martel. Dans le cadre d'un rendez-vous avec les services industriels de la ville de Genève, ces derniers encouragent à investir dans ce sens, puisque de grandes collectivités publiques ne sont pas capables de faire cela, lié à la structure de leur site urbanisé. Pour l'avenir, de bonnes perspectives sont en vue face à l'économie de CO<sup>2</sup> en utilisant l'énergie renouvelable de notre région. Monsieur Didier Germain encourage les Conseillers généraux à accepter ce cautionnement, cautionnement que les autorités communales avaient déjà appuyé lors du cautionnement du prêt LIM il y a quelques années.

Concernant le fonctionnement du chauffage, **Monsieur Claude Mojon** indique que pour certaines personnes du quartier, la proximité du chauffage engendre quelques soucis de fumée. Effectivement, ces dernières redescendent régulièrement sur les maisons et sur les personnes qui se trouvent à l'extérieur. Monsieur Claude Mojon a été informé que les cheminées allaient être rehaussées d'environ 1m50, ce qui lui semble trop peu. Il indique encore que durant certains moins, c'est durant une dizaine de jour que ce problème se pose. Monsieur Claude Mojon comprend que la commune cautionne un prêt, mais estime également du devoir des autorités communales de veiller à ce que les gens des environs ne soient pas trop incommodés par ces fumées, vu que ce chauffage est appelé à se développer.

Par rapport à ce problème réel de fumée, **Monsieur Yvan Monard** précise qu'il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une zone industrielle et qui dit industrielle dit nuisance, d'une forme ou d'une autre. Monsieur Yvan Monard estime que ces problèmes de fumée font partie des nuisances industrielles.

**Monsieur Jean-Maurice Calame** pense que ces problèmes sont pris très au sérieux par la société de chauffage à distance. Il précise que les installations doivent répondre aux normes imposées par la protection de l'environnement. Il y a notamment des contrôles qui sont effectués au niveau de la qualité de la fumée rejetée. Monsieur Jean-Maurice Calame pense que le comité de la société de chauffage à distance souhaite faire du mieux possible et qu'il s'y attèle.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté par 19 voix pour et 1 abstention.

## **5. Raccordement du Temple au réseau de chauffage à distance**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté par 19 voix pour et 1 abstention.

## **6. Raccordement de l'immeuble Industrie 5 (bureau communal) au réseau de chauffage à distance**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** ouvre la discussion générale.

Au nom du Parti socialiste et libre, **Monsieur Gaël Maire** suggère aux Conseillers généraux d'accepter le raccordement du bureau communal au réseau de chauffage à distance pour les raisons suivantes : le rattachement au réseau de chauffage à distance est gratuit et en raison du cautionnement cantonal, on bénéficie encore de la subvention du centime climatique jusqu'en fin 2012. Les travaux passent à quelques mètres du bâtiment et il est donc plus simple de raccorder directement plutôt que de rouvrir la route. La chaudière peut être revendue étant donné qu'elle fonctionne encore. Ainsi, la commune soutiendra encore plus l'économie locale plutôt que de remplir les poches des grands groupes pétroliers. La commune donne l'exemple et ne rayonnera que plus par son engagement en faveur de l'énergie durable et la protection de l'environnement.

**Monsieur Simon Kammer** indique que le Parti libéral-PPN refuse d'accorder le crédit de fr. 9'000.- pour le raccordement au chauffage à distance de l'immeuble Industrie 5. Compte tenu de l'âge de la chaudière, le Parti libéral-PPN estime que celle-ci n'est pas encore suffisamment endommagée. Il n'est donc pas nécessaire de faire ces modifications à ce jour. Cependant et étant donné que le bâtiment en question est déjà traversé par les conduites du réseau de chauffage à distance et que les travaux liés à la modification restent peu importants, le Parti libéral-PPN propose que le changement soit fait lorsque la chaudière sera hors d'usage, ceci dans le but de ne pas engendrer de coûts supplémentaires inutiles.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Gian Carlo Frosio** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté par 9 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions.

## **7. Réponse à la question relative aux dynamiseurs d'eau**

---

**Monsieur Jean-Maurice Calame** indique aux Conseillers généraux que le Conseil communal a répondu au plus près de sa conscience. Comme écrit dans le rapport, le Conseil communal ne peut se prononcer ni pour ni contre. Le Conseil communal laisse le soin aux particuliers d'étudier la question individuellement. Si d'énormes retombées positives en découlent, peut-être que le Conseil communal soumettra prochainement une demande de crédit au Conseil général permettant d'équiper les conduites communales de tels appareils.

